

Projet de délibération du 16 septembre 2015 de MM. Pascal Holenweg et Stéphane Guex: «Le budget de la Ville ne doit pas servir à rémunérer le refus d'étudier le budget de la Ville».

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- le Conseil municipal fixe par délibération, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein;
- par la même procédure, le Conseil municipal peut renoncer au versement de jetons de présence dus pour une ou plusieurs séances plénières ou de commission;
- l'attribution principale du Conseil municipal est l'étude et le vote du budget annuel de la municipalité, sur la base d'un projet présenté par le Conseil administratif;
- par conséquent, se refuser à assumer cette tâche revient, pour le Conseil municipal, à refuser de faire le travail pour lequel il est élu;
- il ne se justifie pas de rémunérer les membres du Conseil municipal pour un travail qu'ils n'ont pas fait, parce que la majorité d'entre eux a refusé de le faire et que la minorité qui était prête à le faire n'a pas su convaincre suffisamment de membres de la majorité de condescendre à faire ce pour quoi ils et elles ont été élu-e-s;
- précisément, le lundi 7 septembre, en séance plénière, le Conseil municipal a refusé d'entrer en matière sur le projet de budget présenté par le Conseil administratif, et donc refusé d'étudier ce projet, d'en débattre, de l'amender, de l'approuver ou de le refuser dans les délais prescrits par la loi;
- donc la séance plénière du 7 septembre 2015 a été d'une inutilité et d'une improductivité absolues,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu le règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il ne sera versé aucun jeton de présence, ni aucune indemnité à aucun des membres du Conseil municipal pour la séance plénière du lundi 7 septembre 2015.

Art. 2. – Une somme équivalent au total des jetons de présence qui auraient dû être versés aux membres du Conseil municipal pour la séance du 7 septembre 2015 sera versée à titre de don à un organisme d'entraide actif dans l'accueil des réfugiés à Genève. Le choix de l'organisme bénéficiaire sera effectué par le Conseil administratif, qui en informera le Conseil municipal.